

COMMUN COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

Délibération du Conseil Municipal du 04 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre, à **18 heures 30 minutes**, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Benoît DUMONT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 31 août 2026.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 08 Quorum : 06
Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 11

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Benoît DUMONT, Yves LE MENN, Mme Sandrine LARHER, M. Stéphane ANTONELLI, Mme Patricia MIGARD, M. François HUET, Mme Sandrine GUELOU, Mme Frédérique TOUCHARD.

Absents : Mme SCHMITT Rome –procuration à Yves LE MENN, M. Mathieu LE GAL–procuration à Sandrine LARHER–, François PONCHON –procuration à Frédérique TOUCHARD–.

Secrétaire de séance pris au sein du conseil : Yves LE MENN.

2026-058- I – SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

Le conseil municipal est appelé à se prononcer à accorder une subvention à la caisse des écoles. Chaque année, le budget de la caisse des écoles est alimenté par une subvention du budget principal de la commune.

Le montant proposé est de 3 000.00€ du budget principal vers le budget de la caisse des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention de 3 000.00€ au budget de la Caisse des Ecoles,

Le secrétaire de séance
Yves LE MENN



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Benoît DUMONT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.